

Décision du Président n°2024.50

Demande de subvention – Diagnostic d'optimisation des Canaux du Conflent et de l'interaction canaux-cours d'eau

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020/43 : Portant élection du président à Monsieur Pierre PARRAT ;

VU la délibération n°2020/48 : Portant délégation du conseil syndical au président ;

Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

LE PRESIDENT

Décide de solliciter le concours de l'Agence de l'eau et du Département pour le financement de l'opération : « Diagnostic d'optimisation des Canaux du Conflent et de l'interaction canaux-cours d'eau. »

ORGANISMES	PARTICIPATIONS	MONTANTS DES AIDES
AGENCE DE L'EAU	70%	126 000 €
DEPARTEMENT	10%	18 000 €
AUTOFINANCEMENT	20%	36 000 €
TOTAL OPERATION	100 %	180 000 € TTC

S'engage à inscrire au budget 2024, les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.

Envoyé en préfecture le 04/11/2024

Reçu en préfecture le 04/11/2024

Publié le

ID : 066-200087286-20241030-202450-DE



Fait à Perpignan, le 30 octobre 2024

Publié le 05/11/2024 sur le site internet du SMTBV

